Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260605-DE2026_06_01BIS-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Absents excusés :	5
Absent :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BALAYN, BIHR, BOYER, COUTURE, DURAND, GRANEREAU, LOUCHEZ-SANCHEZ, MICHEL, NOUGUEY, PORTAL, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CESARINI, FAURE-MATHIEU, LAGUILLON, RICAUD.
M. Antoine CANTE a donné pouvoir à Mme Agnès ALFONSO-CHARIOL
Mme Florence CESARINI a donné pouvoir M. Sébastien NOUGUEY
Mme Isabelle FAURE-MATHIEU a donné pouvoir à M. Mathieu MOULIERAC (Absent)
M. Patrice LAGUILLON a donné pouvoir à Mme Delphine COUTURE
M. Clément RICAUD a donné pouvoir à M. Nicolas BOYER

Absent : M. MOULIERAC

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.06.01 Bis

Objet : Tarifs communaux - Rentrée scolaire 2026/2027

Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal de réviser les tarifs municipaux pour la rentrée scolaire 2026/2027.

- **Tarifs périscolaire**

TRANCHES	Taux	PERISCOLAIRE MATIN -	PERISCOLAIRE SOIR -
QF < 400	0,70	1,87	2,57
400 ≤ QF < 600	0,80	2,03	2,77
600 ≤ QF < 800	0,90	2,18	2,97
800 ≤ QF < 1000	1,00	2,34	3,17
1000 ≤ QF < 1200	1,10	2,50	3,37
1200 ≤ QF < 1400	1,20	2,65	3,57
QF ≥ 1400	1,30	2,81	3,77

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260605-DE2026_06_01BIS-DE

- **Cantine :**

TRANCHES QF	PU repas enfants
QF < 400	0,89 €
400 ≤ QF < 600	0,94 €
600 ≤ QF < 800	0,99 €
800 ≤ QF < 1000	1,00 €
1000 ≤ QF < 1200	2,67 €
1200 ≤ QF < 1400	2,88 €
QF ≥ 1400	3,18 €
Famille QF (accueil)	3,18 €
Famille sansQF connu	3,18 €

PU repas enseignants 5,61 €

PU repas personnel communal et AESH 3,77 €

- **Les tarifs annuels de Sainte-Terre Bouge :**

Adultes : 80 € par an (commune) et 100 € (hors commune)

Enfants : 38 € par an

Stages : 18 € / jour soit 9 € / demi-journée.

Ces tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.